

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

L'an deux mille dix-sept et le 3 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etait absent excusé : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEUILLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/52

Objet : Convention de partenariat 2017 avec l'association « Arbres et paysages d'Autan »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Arbres et Paysages d'Autan promeut le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

Dans la continuité des actions engagées en 2016 sur la thématique de l'arbre : accompagnement technique, formation à la taille, sensibilisation et valorisation de projets, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, en 2017, avec la signature d'une convention, le partenariat entre l'association Arbres et Paysages d'Autan et la Commune.

Dans le cadre de cette convention, pour préserver et améliorer le patrimoine arboré unionais, l'association Arbres et Paysages d'Autan interviendra pour :

- L'aménagement de la peupleraie avec un accompagnement technique sur :
 - le choix des essences,
 - la finalisation du plan de plantation,
 - l'assistance des services techniques : repérage de terrain, conseils techniques,
 - l'aide à la communication,
- Une meilleure gestion du patrimoine arboré avec une assistance pour :

- l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien du patrimoine arboré,
- le recensement et la cartographie des arbres de la Ville,
- La Formation et le conseil avec l'animation
 - d'un atelier technique pour les agents des services techniques municipaux,
 - d'un atelier de sensibilisation à destination de la Municipalité et de la Commission Citoyenne Environnement,
- La sensibilisation des Unionais et la valorisation les projets mis en œuvre sur le territoire :
 - animation d'une balade botanique,
 - mise à disposition d'expositions.

Chaque fin d'année, l'association Arbres et Paysages d'Autan fournira à la Commune un bilan des actions réalisées et une attestation de fin de projet.

L'ensemble des interventions envisagées est estimé à 9,5 jours, pour un montant de 2 730 €, incluant le subventionnement d'une journée par le programme d'éducation à l'environnement.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Signer la convention de partenariat 2017 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat 2017 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire, en délégation
Le Premier Adjoint au Maire



- Transmis le 10 MAI 2017
- Affiché le 10 MAI 2017



CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE L'UNION ET L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

M. Marc PERE , Maire de la commune de l'Union, agissant au nom et pour le compte de cette commune,

Ci-après dénommée « la Commune », d'une part,

ET

L'Association **Arbres et Paysages d'Autan**, dont l'objet est de promouvoir le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous, située 20 route de Ticaille 31450 AYGUESVIVES et dont le siège est situé à la mairie de NAILLOUX, représentée par sa Présidente, Madame Brigitte ZWILLING,

Ci-après dénommée « l'Association », d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - INTITULE ET OBJECTIFS

Par la présente convention, l'Association et la Commune établissent un partenariat actif afin de préserver et améliorer le patrimoine arboré de la commune de l'Union

Les deux parties s'engagent mutuellement sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces naturels et verts de la commune dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et des arbustes locaux,
- Sensibiliser et assister les élus et les Services Techniques de la Commune concernant le patrimoine arboré,
- Sensibiliser et communiquer sur les actions menées et leur pertinence auprès du grand public (habitants ou usagers de la commune).

Article II - MODALITÉS

Dans le cadre de cette convention, l'Association interviendra auprès de la Commune sur les modalités suivantes :

- 1 - Accompagnement technique pour l'aménagement de la peupleraie – 3 jours**
 - choix des essences
 - finalisation du plan de plantation
 - assistance des services techniques (repérage de terrain, conseil technique sur la préparation du sol, technique de paillage...)

Arbres et Paysages d'Autan

20 route de Ticaille 31450 Ayguesvives - Tél./Fax : 05 34 66 42 13 - Courriel : apa31@free.fr - www.arbresetpaysagesdautan.fr
Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 73 31 05 445 31

- aide à la communication auprès des habitants

2- Accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine arboré de la commune – 3 jours

- Assistance pour l'élaboration d'un plan de gestion de l'entretien du patrimoine arboré (aide à l'élaboration du cahier des charges, participation aux réunions techniques, ...)
- Assistance pour le recensement et la cartographie des arbres de la Commune (mise en connexion de nouveaux partenaires, aide à l'élaboration du cahier des charges, participation aux réunions techniques, ...)

3- Formation et échanges techniques – 2 jours

- Animation d'un atelier technique à destination du personnel des Services Techniques
- Animation d'un atelier de sensibilisation à destination des élus et de la commission

Thématiques possibles : optimiser les produits de taille, mieux connaître la biologie et l'architecture de l'arbre pour mieux agir (principe de taille douce, optimisation de l'entretien...), entretien et valorisation des vergers communaux (taille, principe de la greffe, initiation aux traitements bio...), utilisation des essences locales dans les aménagements communaux, réflexion sur la restauration de la Trame verte et bleue (adéquation avec le SRCE et le SCOT).

4- Sensibilisation des habitants et valorisation des projets – 1 jour

- Animation d'une balade botanique dans le cadre de la semaine du Développement Durable
- Mise à disposition d'exposition (« Arbre et Haie champêtre » ou « Arbres remarquables de Haute-Garonne »)

5- Gestion, suivi et coordination – 0,5 jour

Chaque fin d'année, l'association fournira à la commune un bilan des actions réalisées et une attestation de fin de projet. Après réception de ce bilan, la Commune s'engage à verser à l'association une subvention à hauteur des actions réellement effectuées et justifiées au titre de l'article II de la présente convention et de ses avenants éventuels.

A titre prévisionnel, l'ensemble des interventions envisagées est estimé à **9,5 jours**, dont 1 jour subventionné dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement.

Le montant de la subvention correspondante représente s'élève à **2 730,00 €**.

Article III - COMMUNICATION

Lors d'événements ou de publications rassemblant l'Association et la Commune, ces dernières s'engagent à citer ce partenariat et à faire figurer leurs logos sur les documents de communication.

Article IV - SUIVI ET ÉVALUATION

L'association s'engage à justifier à tout moment, sur demande de la Commune, l'utilisation de la subvention annuelle.

Article V - AVENANTS A LA CONVENTION

La présente convention pourra être complétée par des avenants, si besoin est de modifier et/ou d'ajouter une intervention ponctuelle au programme d'intervention, en précisant la nature de l'intervention, sa durée, le personnel mobilisé et la participation financière de la Commune.

Article VI - DURÉE DE LA CONVENTION

Arbres et Paysages d'Autan

20 route de Ticaille 31450 Ayguesvives - Tél./Fax : 05 34 66 42 13 - Courriel : apa31@free.fr - www.arbresetpaysagesdautan.fr
Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 73 31 05 445 31

La commune devra adhérer à l'Association, et ce durant la durée de la convention (200,00 € de 2000 à 10 000 habitants).

La convention est annuelle. Elle pourra être résiliée par la Commune ou par l'Association par courrier recommandé avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance annuelle.

Fait en 2 exemplaires à l'Union, le

La présidente de l'Association

Brigitte ZWILLING

Le Maire de L'Union

Marc PERE

Arbres et Paysages d'Autan

20 route de Ticaille 31450 Ayguesvives - Tél./Fax : 05 34 66 42 13 - Courriel : apa31@free.fr - www.arbresetpaysagesdautan.fr
Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 73 31 05 445 31